N° 946 — 3e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 8 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 82
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 31, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 30, et à BRUXELLES, 105, boulevard de la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société Anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

EN BELGIQUE

La situation actuelle de la Belgique, nous l'avons dit hier, mérite la plus grande attention. La *Nouvelle Revue* a suivi les événements qui se passaient de ce côté avec une rare clairvoyance et les documents que Mme Adam a publiés, après avoir été vivement contestés, se sont trouvés finalement d'accord avec la réalité des faits. C'est pourquoi nous croyons devoir aujourd'hui emprunter les extraits suivants aux *Lettres sur la Politique extérieure*, publiées dans le dernier numéro de la *Nouvelle Revue*, sous la date du 28 avril 1891.

En laissant à la *Nouvelle Revue* la responsabilité de ses informations et de ses assertions, nous croyons non seulement utile, mais nécessaire, de les porter à la connaissance de nos lecteurs.

Avant l'affaire Pourbaix, il semblait impossible d'admettre qu'un gouvernement constitutionnel eut un intérêt quelconque à alimenter des émeutes... Mais depuis la lecture, au prous Pourbaix, de lettres officielles, depuis les révélations répétées sur le but que poursuit la politique allemande en Belgique, depuis qu'il éclate aux yeux que la mise en valeur des fortifications de la Meuse est destinée de longue date à n'être profitable qu'à la Prusse, les patriotes belges, la France elle-même, toujours si infatuée et si leurrée, qu'elle ne croit qu'à la tromperie éclatante et brutale, ont compris que l'Allemagne, s'appuyant sur le traité de 1831 qui lui donne un cas de trouble le droit d'occuper les fortifications de la Meuse tandis que la flotte anglaise occuperait le port d'Anvers, sous le prétexte de protéger la personne du roi, que l'Allemagne, disje à propos la conquête de l'Alsace-Lorraine, qui l'accule à la nécessité d'une rencontre finale avec la France, un intérêt majeur, suprême, à devenir maîtresse de la Belgique et à y être *occupante*.

Léopold Ier, confiant dans l'amour qu'il inspirait à son peuple, résolu, selon ses propres paroles, à quitter le trône « quand on aurait assez de lui », avait trouvé un moyen très simple d'échapper aux responsabilités étaux menaces du traité de 1831, c'était de faire raser les fortifications de la Meuse. Léopold II, sur l'ordre de l'Allemagne, les a fait reconstruire et préparer pour leur destination allemande.

« Le plan de l'état-major général prussien est d'envahir la France par la Belgique, de vomir sur elle un million d'hommes sans qu'elle soit avertie ni préparée. *« La stratégie de la prochaine guerre donnera l'Europe »*, disait au Reichstag, le maréchal de Moltke. Elle n'étonnera pas ceux qui comme moi veillent depuis bien des années du côté de la Belgique et suppléent nos ministres de la guerre, nos généraux d'être prêts à se jeter au devant de cette effroyable trombe.

Aujourd'hui, il faut à la Prusse des troubles en Belgique, des pillages, l'incendie, la terreur et l'excitation que provoquent les engins explosibles.

Or les millions, les puissances multiples du reptilisme, l'expérience infernale de la police prussienne et de ses agents provocateurs formés par M. de Bismarck, la dynamite expédiée par voitures permettront avant peu à Guillaume II, grâce à la complicité du gouvernement clérical belge, et surtout à celle du roi Léopold, d'accomplir l'œuvre maudite. Le danger est si grand que l'on des chefs socialistes écrivait à Paris ces derniers jours : « L'Allemagne est maîtresse de la situation et peut provoquer la grève générale, la révolution le jour où elle le voudra. » Il faut donc se mêler des nouvelles ridicules qui tendent à faire croire que c'est le socialisme belge qui alimente le socialisme allemand, le socialisme allemand gran-ill tout seul parce que l'arme du mal est à deux tranchants et que ce que Guillaume II, excite en Belgique, excite contre lui en Allemagne.

Le grand parti ouvrier belge averti, convaincu, la petite bourgeoisie libérale qui veut, comme le peuple, être maîtresse de ses destinées nationales par le suffrage universel, pourraient encore déjouer les intrigues de leurs pires ennemis :

Mais il y a une portion du peuple belge, celle qui fêtait l'anniversaire de Waterloo, dont il nous faut craindre les rêves identiques à ceux de Léopold II et qui sont explosibles entretenus, approuvés par l'Allemagne. La majorité des Flamands convoite, comme le roi, des provinces françaises en récompense des compliques que le gouvernement de Bruxelles aura avec celui de Berlin.

Veut-on une preuve du profit qu'un grand nombre de flamands, que le roi Léopold comptent tirer de leur dévouement à l'Allemagne?

Je la donne, en décrivant la carte affichée dans les écoles des Flandres et sur laquelle *la fonction de laquelle je prie mes lecteurs de méditer longuement.*

Cette carte, dit Mme Adam, indique comme revendications pour faire retour à la Belgique: 1° l'*Ancienne Flandre Française*, formant le département du Nord actuel; 2° l'*Artois*, comprenant la partie la plus importante du Pas-de-Calais (le *Boulonnais* serait laissé à la France), puis comme redressement de frontière, on couperait la pointe de Givet à hauteur de Rocroy, on conserve Charleville, on accorderait à la France la pointe belge de Sugny, égalant à peine le dixième de la pointe française de Givet.

Est-il possible de croire que de pareilles insanités hantent cerveaux en Belgique? L'imagination humaine est capable de toutes les folies, mais celle-ci est un peu trop forte en vérité. Le gouvernement réactionnaire de Belgique, au lieu de rêver de toutes étoiles, ferait mieux de regarder au puits ouverts sous ses pieds.

COMMISSION DES DOUANES

Rapport de M. Pierre Legrand sur les tissus de coton (Suite)

N°s 429 et 430. — **Mèches de lampes et lames en fils retors.** — Le projet du gouvernement propose d'appliquer comme tarif minimum aux mèches de lampes le tarif général actuel ; il porte de 50 à 150 fr. le droit des lames pour tissage, vernies ou non ; votre Commission n'a reçu aucune observation sur ces chiffres.

N° 431. — **Toiles cirées.** — Le projet du gouvernement conserve, tout en majorant les droits, la classification actuellement en vigueur : 1° toiles cirées pour emballage ; 2° toiles cirées pour ameublement, tentures, etc. ; 3° moleskine-cuir.

Des renseignements fournis à la Commission, il résulte que les toiles cirées pour emballage ne sont plus fabriquées en coton ; cette matière, d'un coût beaucoup plus élevé pour l'emploi, étant remplacée par le jute ou le lin. l'insertion de ces articles dans le tarif des douanes, l'un à la suite des tissus de lin au n° 386 et le second au numéro qui nous occupe, ne peut être qu'une cause de confusion et de conflit ; aussi trouvons-nous tout avantage à supprimer au n° 431 la mention de toiles pour emballages et de soumettre les produits de cette nature au régime des toiles cirées et linoleum (n° 385).

La distinction entre les articles destinés à l'ameublement et les moleskines-cuirs est difficile à établir ; la différence entre les chiffres proposés par le gouvernement pour ces deux articles est peu importante ; aussi ne voyons-nous pas d'intérêt à maintenir une taxe spéciale pour les moleskines.

Le principe de l'unité du droit pour les toiles cirées accepté, à quel taux faut-il le fixer ? A ce sujet, un débat passionné s'est engagé entre les fabricants, d'une part, et les commissionnaires d'importation, d'autre part.

« La situation présente des différentes branches de l'industrie des toiles cirées, toiles-cuiret linoleum, taffetas gommés et autres produits similaires est telle qu'il leur est matériellement impossible de concurrencer les produits sur les marchés neutres et que c'est au prix des plus grands sacrifices qu'ils parviennent à maintenir notre industrie nationale sur le marché français lui-même.

« La cause primordiale de cette situation est l'envahissement croissant de leur marché par les produits étrangers, envahissement qui résulte d'un droit de douane insuffisant pour compenser l'élévation des prix auxquels l'industrie nationale doit se procurer les matières nécessaires à la fabrication.

« L'influence néfaste exercée par les traités de 1860 sur leur production ressort clairement des statistiques des produits manufacturés similaires introduits en France depuis cette époque jusqu'à nos jours.

« Ainsi, en 1860, il entrait 89.780 kilog. représentant 431.767 fr. de produits manufacturés étrangers, tandis qu'en 1889, il en est entré 2.365.327 kil. représentant 6.965.323 fr. (dont 4.628.557 francs pour les articles de coton).

« L'exportation de nos produits est nulle comparée à l'importation énorme et toujours croissante des produits étrangers en France.

« Les produits similaires aux nôtres sont importés surtout par l'Angleterre et la Belgique.

« Pour fabriquer chez nous des produits similaires nous sommes obligés de faire venir les tissus de coton de l'étranger, et d'acquitter un droit de douane de 60 francs par 100 kilog tandis que la toile cirée entrant en France, fabriquée sur ce tissu de coton ne paye plus que 15 fr. par 100 kilog, ce qui ne représente pas le prix d'entrée du coton qui a servi à fabriquer l'article.

« C'est ainsi que une pièce de toile cirée d'un genre courant, pesant toute fabriquée 14 kil. paye à l'entrée en France et d'après le tarif conventionnel la somme de 15 fr. par 100 kil., 2 fr. 65 ; tandis que le coton qui a servi à la fabriquer, pesant 5 kil. 500, paie, à raison de 60 fr., 3 fr. 30.

« Les autres pays ne procurent aussi à meilleur marché qu'en France les tissus de jute, huile de lin, essences de térébenthine et minérale, gomme, copal, etc.

« Ils sont aussi favorisés par une main-d'œuvre à bon marché, et par des prix de transport excessivement réduits. »

Les fabricants continuent en demandant un droit de 100 fr. sur les toiles cirées fabriquées sur tissus de coton.

Une protestation signée de trois commerçants a été adressée à la Commission ; les signataires contestent les chiffres donnés pour l'importation par la statistique de la douane et les taxent d'exagération.

D'après eux « les droits du tarif conventionnel sont déjà plus que compensateurs pour toutes les marchandises en général, et ils seraient profits de toutes choses lourdes, absolument prohibitifs, si les fabricants français qui en sont encore aux procédés de fabrication employés depuis plus de soixante ans, avaient eté modifier leur outillage et améliorer leur fabrication.

« Il est regrettable d'avoir à constater qu'il n'a été fait aucun progrès sérieux en ce sens, et qu'alors qu'il existe en Angleterre des usines disposant de machines établies avec tous les perfectionnements dont la science dispose actuellement pour la fabrication rapidement des marchandises parfaites, les fabricants français, pour les trois quarts, enduisent encore les tissus à l'aide de procédés primitifs, l'enduit étant à la main et imprimé à la planche.

« Dans ces conditions, des droits protecteurs, supérieurs à ceux qui existent actuellement, seraient la consécration de l'état d'infériorité de l'industrie des toiles cirées en France ; ils enlèveraient toute émulation, et par suite toute chance de perfectionnement et de progrès. Ils porteraient en outre un préjudice considérable à nombre d'industriels qui emploient des marchandises pour la fabrication d'articles d'exportation, articles qui, en raison de l'augmentation de la toile cirée, (matière première), ne pourraient se fabriquer qu'à des prix très élevés et ne permettant pas de soutenir la concurrence faite à l'exportation française par l'Allemagne et autres pays.

« Ces droits enfin réduiraient des deux tiers la consommation actuelle qui en est faite principalement par les classes peu fortunées, n'achetant ces marchandises qu'en raison des prix relativement bas. »

A l'appui de leurs dires, les protestataires ont produit un certain nombre d'échantillons des articles les plus demandés et fournissent sur la composition de ces tissus les renseignements suivants :

« Si, maintenant, nous examinons séparément les produits divers qui servent à la fabrication de la plupart de nos types, nous trouvons qu'ils se décomposent ainsi :

« Tissus de coton . .	20 à 30 0/0
» Huiles de lin cuites et noir de fumée . .	60 à 75 0/0
» Vernis et apprêts . .	5 à 10 0/0

» De tous ces produits, les tissus de coton sont les seuls qui sont peut-être plus chers en France qu'en Angleterre et en Belgique ; nous pouvons dire cependant que la majeure partie de ceux employés pour ces types peuvent être achetés aux mêmes prix et qu'ils pourraient l'être tous s'ils étaient commandés aux tisseurs par quantités suffisantes.

» Il y a donc lieu, non seulement de ne rien modifier aux droits actuellement en vigueur, soit 15 francs par 100 kilog., mais au contraire de réduire ces droits à 10 francs par 100 kilog. dans l'intérêt même de notre exportation. »

Le mémoire conclut à une nouvelle classification et à la réduction des droits du tarif conventionnel.

Les fabricants à peu près d'accord avec leurs contradicteurs sur la proportion des éléments qui entrent dans la composition de leurs produits, insistent sur l'importance des taxes douanières qui grèvent leur matière première ; ils démontrent par l'addition des droits qui existent sur les tissus, huiles de lin, les essences minérales, le vernis employés, que les articles de leur fabrication supportent une charge de 46 à 50 francs les 100 kilog ; ils invoquent pour justifier la différence entre ce chiffre et celui du droit demandé la cherté du combustible, le prix plus élevé du matériel et de la main-d'œuvre ; ces causes ont une influence d'autant plus grande sur les prix de fabrication qu'en raison même de la nature des débouchés, la grande majorité des fabriques de toiles cirées sont situées à Paris et Lyon.

Votre commission a reconnu la justesse des arguments mis en avant par les intéressés et tout en repoussant le droit de 100 francs réclamé par eux, et en écartant comme inutile la majoration secondée à la catégorie des moleskines-cuirs, elle a adopté le droit de 80 francs proposé par le Gouvernement.

Numéros 432, 433, 434, 435 et 436.— **Peluches de soie, étoffes, passementerie mélangées et rubanerie mélangée.**

Pour ces articles, la commission ne propose aucune modification aux droits du projet du gouvernement, sauf pour le n° 434 (rubanerie mélangée) au sujet duquel nous nous sommes expliqués plus haut.

(*A suivre*)

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 6 mai. — MM. Heppenheim, Vaillant et Rouanet blâment l'attitude de la police dans la journée de jeudi dernier, où un jeune vagabond âgé de 18 ans, que les agents se soupçonnent avoir vu jeter des pierres sur l'armée, dans la journée du 1er mai. L'individu a reconnu le fait reproché et a déclaré qu'il avait été recruté par une bande de voyous qu'il avait rencontrés. Ceux-ci lui avaient promis de l'argent s'il jetait des pierres sur les soldats et la police et s'il aidait à mettre à sac les magasins des bijoutiers.

La police a arrêté ce matin dans le quartier de la Bastille trois jeunes gens de vagabonds tous repris de justice ou souteneurs.

On va ouvrir une enquête sérieuse sur leur compte pour savoir s'il n'y en aurait pas parmi eux quelques-uns qui auraient lancé des pierres sur les soldats le 1er mai.

Trois conseillers municipaux socialistes, Collians, Charpentier et Pagot ont été entendus aujourd'hui au parquet par le procureur de la République sur leur attitude le 1er mai.

LE GRAND-DUC GEORGES EN CORSE

Ajaccio, 6 mai. — Les manifestations en l'honneur du grand-duc Georges continuent. Un groupe d'amateurs de la ville montés sur une gondole pavoisée aux couleurs françaises et russes et brillamment illuminée avec un grand-duc Georges ! Vive la Russie » sont venus donner une sérénade au croiseur « l'Amiral Konilow. »

Musiciens et chanteurs ont exécuté à la grande satisfaction du prince les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Le fils du tsar, touché de cette marque de sympathie, a déféré au de ses aides de camp auprès des critiques pour les remercier chaleureusement.

Ce soir, un grand punch a été offert par les officiers de la garnison à leurs camarades russes.

Cette soirée promet d'être brillante et cordiale.

Les Sous-Préfets

Paris, 6 mai. — M. Terrier, député, vient de déposer une proposition de loi tendant à décider qu'à l'avenir nul ne puisse être nommé sous-préfet, s'il n'est âgé de trente ans révolus et s'il n'a rempli pendant cinq ans au moins des fonctions électives ou des fonctions administratives. Nul ne pourra être nommé sous-préfet, s'il n'a été sous-préfet pendant deux ans. Cette proposition de loi a été inspirée par les événements de Fourmies.

Arrestation d'anarchistes

Paris, 6 mai. — Des agents de la sûreté ont procédé cet après-midi à l'arrestation d'anarchistes à Argenteuil.

Malgré leur résistance désespérée, ils ont pu s'emparer de deux hommes et une femme, qui ont été amenés à Paris.

MANIFESTE SOCIALISTE

Paris, 6 mai. — Les socialistes broussistes publient la protestation suivante que nous reproduisons à titre de document, malgré les nombreuses attaques dont ils ont l'objet de la part du gouvernement, à cause des souvenirs qu'elle rappelle au début et des conseils qu'elle donne à la fin :

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE

(*Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*)

Républicains, nous avons défendu la République quand elle était menacée par la coalition réactionnaire et boulangiste.

Nous déclarons, nous, que la République était l'outil ; nécessaire des réformes sociales et que nous étions prêts à tout pour la sauver.

Les parlementaires, nos alliés d'alors, nous refusaient et s'engageaient à présenter et à voter des lois de protection du travail.

Le gouvernement ne perdait aucune occasion de témoigner de ses sympathies en faveur de la classe ouvrière. Les bourses du travail d'ouvrainet, les congrès internationaux se tenaient, les délégations ouvrières de tous les pays circulaient librement à travers la France, étaient reçues par nos grandes municipalités, enfin, une fête pompeuse réunissait au Palais de l'Industrie, 40,000 ouvriers en présence du Président de la République, de ses ministres et de nombreux parlementaires.

C'étaient là des gages donnés aux ouvriers, défenseurs intrépides de la République.

Aujourd'hui, on croit le péril disparu, on oublie les services rendus par les travailleurs socialistes, et les hommes du gouvernement payent la dette contractée envers le peuple en essayant les faits Lebel sur des patriotes ouvrières.

Et la Chambre approuve le ministère qui a été assez criminel pour renouveler les scènes odieuses d'Anzin et de la Ricamarie.

Travailleurs, aujourd'hui comme naguère nous vous disons :

Prenez garde aux excitations dangereuses qui vous poussent à des actes irréfléchis.

N'ayez nulle confiance en vos mandataires bourgeois traîtres à leurs promesses.

Ne comptez que sur vous-mêmes.

« L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Le Comité National.
Secrétaire, COUPAT, mécanicien.

ARRESTATIONS A LYON

Lyon, 6 mai.— La police de sûreté a arrêté dans la journée un jeune vagabond âgé de 18 ans, que les agents se soupçonnent avoir vu jeter des pierres sur l'armée, dans la journée du 1er mai. L'individu a reconnu le fait reproché et a déclaré qu'il avait été recruté par une bande de voyous qu'il avait rencontrés. Ceux-ci lui avaient promis de l'argent s'il jetait des pierres sur les soldats et la police et s'il aidait à mettre à sac les magasins des bijoutiers.

La police a arrêté ce matin dans le quartier de la Guillotière trois jeunes gens de vagabonds tous repris de justice ou souteneurs.

On va ouvrir une enquête sérieuse sur leur compte pour savoir s'il n'y en aurait pas parmi eux quelques-uns qui auraient lancé des pierres sur les soldats le 1er mai.

Trois conseillers municipaux socialistes, Collians, Charpentier et Pagot ont été entendus aujourd'hui au parquet par le procureur de la République sur leur attitude le 1er mai.

Arrestation d'anarchistes

Paris, 6 mai. — Des agents de la sûreté ont procédé cet après-midi à l'arrestation d'anarchistes à Argenteuil.

Malgré leur résistance désespérée, ils ont pu s'emparer de deux hommes et une femme, qui ont été amenés à Paris.

Faits Divers Télégraphiques

UN DÉSERTEUR HÉROS. — Amiens, 6 mai. — Le déserteur Schwam, l'ancien artilleur qui, après avoir déserté, avait pris du service sous un nom d'emprunt dans la légion étrangère et avait reçu la médaille militaire pour sa belle conduite au Tonkin, a passé aujourd'hui devant le conseil de guerre.

Après de longs débats, Schwam a été acquitté.

COUP DE GRISOU. — Saarbruck, 6 mai. — Un coup de grisou dans la mine de Serlos qué huit hommes.

UN SUICIDE. — Paris, 6 mai. — Hier soir, à onze heures, le baron de Vaux, demeurant au n° 53 du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, s'est tiré une balle de revolver dans la tempe droite.

Le baron de Vaux était âgé de soixante et une ans. Il avait appartenu à l'administration en qualité de sous-préfet. Il était inspecteur général en retraite du ministère de l'intérieur

Le baron de Vaux, qui est veuf et qui habitait seul, a un fils en ce moment dans l'Amérique du Sud. Il souffrait de violentes douleurs d'estomac, et on attribue son suicide aux souffrances de cet ordre.

Il a succombé ce matin seulement à la blessure qu'il s'est faite hier soir.

Nouvelles Etrangères

Les incidents italo-américains

La Nouvelle-Orléans, 6 mai. — Le grand jury, dans l'affaire des assassinats et lynchages des Italiens, a présenté un rapport dénonçant le meurtre du chef de la police comme un crime dont le caractère atroce est singulier parce le nombre de balles sous lesquelles il est tombé.

Le rapport parle ensuite des efforts faits pour la sabotoriation du jury pour faire la défense ; il expose enfin que le rassemblement du 14 mars comprenait plusieurs milliers de personnes et que le peuple, dans son état tout spécial, a agi d'une façon qui rend difficile la fixation des responsabilités d'un acte commis dans des conditions telles que la ville entière était sous le coup.

Le grand jury conclut qu'il ne peut sanctionner la mise en accusation des prévenus.

LES ÉVÉNEMENTS de Fourmies

OUVRIERS ET PATRONS

Le travail, qui avait repris partiellement hier, à Fourmies, a cessé dans l'après-midi. Il faut voir dans ce fait le résultat des manœuvres de meneurs, qui font tout pour empêcher l'entente de se produire.

Les nombreuses délégations qui avaient promis de se concerter en vue d'élaborer un programme connu ont discuté en vain.

Les patrons, dans une réunion tenue hier à la mairie ont décidé, dans le but de fixer exactement les points litigieux, d'avoir, chacun dans leur usine, des entrevues avec leurs ouvriers.

Jeudi étant un jour férié, une nouvelle réunion dans laquelle seront prises des résolutions définitives sera tenue vendredi matin.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 101

LES MILLIONS
De M. Jorame

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

Alors, sa pensée, emportant son âme, prenait son vol et s'élançait vers Paris, à la recherche de Lucien, qu'elle retrouvait dans ce petit salon de l'hôtel de Solenzi, attenant à l'atelier des élèves, où, pour la première fois, près de Lucien, causant avec lui, elle avait éprouvé des sensations d'une douceur exquise et jusqu'alors inconnues.

Elle se rappelait son émotion, celle du jeune homme, et l'expression satisfaisante de son regard, où, à la compassion et à l'intérêt profond se mêlait une tendresse respectueuse. Elle se souvenait aussi de tout ce qu'il lui avait dit. Et ayant l'air d'écouter, croyant encore entendre, toutes ces choses, elle :

— Oui, se disait-elle, c'est bien ainsi qu'il m'a parlé !

Retrouver dans sa mémoire les paroles de Lucien était une de ses joies, la plus douce et la plus pure peut-être.

Il lui semblait que, avant, son affect on pour Lucien était celle d'une sœur, et que c'était seulement depuis qu'il lui était défendu de le voir et qu'on les avait séparés, qu'elle l'aimait plus que tout au monde.

Elle s'effrayait de ce qui se passait en elle et se reprochait son amour, car elle sentait que sa mère n'était plus comme autrefois, tout pour elle.

C'est en pensant constamment à Lucien qu'elle travaillait, comme si cela lui eût donné la force et le courage.

Quand elle avait envie de pleurer, elle renfonçait ses larmes, car elle avait toujours sur elle ou les yeux de sa mère ou ceux de madame Fournier. Mais elle n'en avait pas moins le cœur gros et la poitrine gonflée de soupirs qu'elle retenait.

Larmes et soupirs, elle les gardait pour la nuit, quand elle était seule, et qu'on ne pouvait ni la voir ni l'entendre.

Et-il besoin de le dire, mademoiselle Anastasie avait pleinement réussi à capter la confiance de Madame Lureau et à exercer sur elle une domination absolue, d'autant plus redoutable pour Eugénie, que l'hypocrite cousine de Rabiot, agissant par insinuation et avec de grandes démonstrations d'amitié, s'était emparée en même temps du cœur, de l'esprit et de la pensée de sa victime.

Madame Lureau ne sentait point cette domination qui, peu à peu, devenait despotique, et se faisait sentir pas qu'elle se parlaient plus, et qu'on faisait d'elle une sorte d'esclave, elle ne pouvait songer à s'y soustraire.

D'autre part, se croyant liée par la reconnaissance, il lui était agréable de subordonner ses volontés à celles de sa fausse amie.

Elle s'avait, d'ailleurs, aucun motif de se défier. Ayant horreur du mal, ne voulant voir que le bien, et croyant d'autant plus à l'amitié de la fausse madame Fournier que son affection, elle, était profonde et sincère, elle pouvait pas soupçonner les ténébreuses machinations ourdies contre elle et sa fille.

Disons-le, Anastasie, habile comédienne, connaissant toutes les ressources de l'hypocrisie, jouait admirablement son rôle. N'ayant qu'un sentiment, celui de la jalousie, elle feint un amitié et un dévotion comme en tout, elle savait employer tous les moyens pour tromper, ne se gênant pas, au besoin, d'invoquer Dieu, la Vierge, les saints et les anges. Sa piété de mauvais aloi, dont elle se faisait une auréole, était une de ses forces contre la veuve, âme simple et honnête, qui, détlée par ses apparentes vertus, l'admirait, la vénérait comme une sainte.

Mademoiselle Anastasie aurait pu rendre des points à Tartufe lui-même, l'immortel Tartufe, ce grand maître en l'art de tromper. Et peut-être avait-elle pris modèle sur le sinistre personnage animé par le génie de Molière.

La veuve ne pouvait plus se passer de sa chère madame Fournier et celle-ci paraissait ne plus pouvoir vivre sans madame Lureau. L'amitié de commande s'était mise au diapason de l'amitié véritable.

Elle avait la veuve à la vieille fille causer ensemble, s'embrasser ou se promener dans les allées du jardin en se donnant le bras, ou les eût prises pour les deux sœurs et, certainement, on aurait dit :

— C'est beau de s'aimer ainsi.

Chez Anastasie, le faux se cachait et bien que la différence entre l'affection simulée et l'affection réelle aurait échappé au plus fin observateur.

La cousine valait le cousin et était bien digne d'être sa complice.

L'araignée tend sa toile pour prendre des mouches.

La fille du tonnelier ressemblait à l'araignée. Pour bien saisir sa proie, lentement, avec la patience du chat qui guette une souris, elle l'enveloppait, la serrait dans les mailles de son filet, et la mettait en sûreté.

L'existence à la villa était des plus monotones. Jamais un coup de sonnette annonçant une visite. On n'avait pas d'autre ressource que celle de se voir et voler les hirondelles ou de regarder les nuages passer entre la terre et le soleil. Pour une jeun fille, ce n'était pas le paradis terrestre, mais Eugénie, nature tranquille et rêveuse, s'habituait à ce calme froid ; elle avait son travail et aimait à s'entretenir avec ses pensées, elle n'avait point d'ambitions bruyantes.

On se levait régulièrement à sept heures, on prenait les repas à heures fixes et tous les soirs on se couchait à la même heure. C'était régié comme du papier à musique. De sorte que les jours se suivaient, toujours les mêmes.

Le dimanche, Anastasie et Eugénie allaient à la messe de huit heures. C'était la seule et unique sortie de la jeune fille. La fausse madame Fournier s'étant comme de personne et ne voulant avoir de relations avec personne, assistait à la messe dite, on revenait vite à la Tourelle.

Heureusement, la villa était en bon air et le jardin assez vaste pour qu'on puisse s'y promener; mais, entre les murs de clôture, très hauts, on ne pouvait voir que le ciel, les cimes de quelques grands arbres et les croupes des collines s'allongeant vers Versailles.

Si l'on n'eût pas entendu, au loin, les aboiements des chiens de garde, le chant des coqs et parfois des voix humaines, on aurait pu se croire au fond d'un désert.

Mais, quand elle se promenait seule dans le jardin, la jeune fille le prenait à de ses pensées et ne s'apercevait pas qu'elle était comme dans un clotire et que ces vilains murs noirs bornaient brusquement l'horizon. Du reste, en dehors des choses qui occupaient constamment son esprit, il n'y avait rien, et il lui importait peu de voir ou de savoir ce qui se passait derrière les murs.

Cependant, il lui arrivait de s'arrêter devant la petite porte au fond du jardin, toujours fermée. Peut-être que si elle l'eut trouvée ouverte, poussée par la curiosité, et parvenue à une jeune pensionnaire trop longtemps enfermée, elle serait sortie afin de jeter un coup d'œil sur la campagne environnante, qu'elle ne connaissait point.

Elle ne se doutait nullement que le sieur Fourel, tenant son rôle de jardinier, était là aussi pour la surveiller, et qu'il la suivait des yeux sans cesse, jugeant tout ses mouvements, comme s'il eût craint qu'elle ne tentât d'escalader les murs.

Dans le jardin, il y avait un kiosque. Quel quefois le matin, plus souvent le soir, quand la grande chaleur était passée, Eugénie s'installait dans le kiosque avec son ouvrage. Elle s'isolait, elle se cachait, elle se sentait, semblait, alors, qu'elle était tout à fait libre. Anastasie la laissait faire. Elle était tranquille ; elle savait que son père avait l'œil sur la jeune fille.

Du reste, Anastasie savait mettre à profit les instants que la jeune ouvrière passait dans le kiosque ; c'est alors qu'elle mettait en œuvre tous ses moyens pour circonvenir la veuve, à qui elle ne disait pas, devant sa fille tout ce qu'elle voulait.

A toutes deux, elle parlait souvent de monsieur Rabiot.

— C'est singulier, disait-elle, il a mon adresse et je ne comprends pas qu'il ne nous ait pas fait déjà un moins une visite. Nous vivons si retirées ! S'il venait, il nous égayerait un peu, car il est très aimable et très gai, monsieur Joseph Rabiot.

Elle continuait :

— Quel brave et excellent homme ! Je ne crois pas qu'il y en ait un meilleur au monde. Il est d'une bonté !... Toujours prêt à se sacrifier pour les autres ! Sous une apparence de rudesse, vis-à-vis des gens qu'il ne connaît pas, il cache les plus belles et les plus rares qualités. Il faut le connaître comme je le connais, moi, pour pouvoir l'apprécier. Je vous le dis, c'est un cœur d'or.

Tout le bien qu'il a fait dans sa vie, Dieu seul le sait ; car comme tous ceux qui sont réellement bons, il est modeste et n'affiche pas sa générosité. Il se cache pour faire le bien ; il y a même de la rougir d'avoir de beaux sentiments et qu'il y eût honte de vouloir en aide aux autres.

Ah ! c'est bien de monsieur Rabiot dont on peut dire : C'est un homme bienfaisant.

Eugénie s'étonnait d'entendre faire ainsi les éloges d'un homme qui lui avait causé une impression désagréable non encore effacée, et, dès le premier vue, avait fait naître en elle une antipathie profonde.

Quant à madame Lureau, ignorant ce qui s'était passé dans la loge de madame Grelot entre sa fille et le propriétaire, elle se laissait aller à l'enthousiasme et était convaincue que monsieur Rabiot, qui excitait à un tel point l'admiration de sa chère amie, était un homme bon, généreux, bienfaisant, aux sentiments élevés, et trouvait tout naturel qu'on vantât à plaisir ses innombrables qualités.

Rabiot, dans son chalet, vivait solitaire, économiquement, en anachorète, attendant le moment où il pourrait faire, hardiment, sa première apparition à la Tourelle. Tout ce qui s'y passait, il le savait, car Fourel lui faisait d'assez fréquentes visites.

De temps à autre, il voyait aussi Anastasie qui, s'échappant par la porte du jardin et suivant un chemin creux, entre deux haies épaisses et touffues, se rendait mystérieusement chez son complice, afin de lui rendre compte de la haute mission qu'il lui avait confiée, en lui faisant connaître les excellents résultats déjà obtenus.

La composition chimique achetée deux mille francs à Loriol, paraissait devoir donner tout ce qu'on attendait d'elle.

Tous les soirs, avant de se coucher, on avait l'habitude de prendre le thé ; Anastasie allait chercher elle-même à la cuisine les tasses pleines et s'oubliait peu de faire tomber deux gouttes du terrible liquide dans la tasse destinée à madame Lureau.

Ce n'est pas un bon à dire ces deux jours qu'on avait pu juger que la fameuse eau de Ceylan n'était pas, comme on aurait pu le supposer, un élixir d'amplique.

Presque chaque jour, principalement dans l'après-midi, après le déjeuner, le veuve avait un long moment de somnolence et de faiblesse ; elle était lasse, accablée et comme mourante. A cet état succédait une irritation des nerfs qui lui rendait subitement ses forces et provoquait de singuliers accès de gaîté.

Souvent il lui semblait qu'elle était prise de vertige et, tout à coup, signe évident de l'affaiblissement du cerveau, la pensée lui échappait et elle perdait la mémoire. Alors, elle se secouait, allait, venait, s'agitait, elle sortait ainsi de cette espèce de malaise, et le trouble cérébral disparaissait.

Elle avait des bourdonnements dans les oreilles, parfois au commencement d'étourdissement et voyait passer devant ses yeux des étincelles et des paillettes de feu en zigzag.

Elle ne s'effrayait point. Elle avait éprouvé cela depuis longtemps et même plus tôt quand elle avait fatigué sa vue à un trop long travail de nuit.

Autrefois, elle se portait aussi bien qu'elle pouvait le désirer, mangeait, le bon appétit et se sentait forte et pleine de vaillance.

A sa fille, qui s'inquiétait, elle disait :

— Ce n'est rien ; c'est le sang qui se renouvelle.

Cela ne satisfaisait pas Eugénie, et elle répondait :

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG